

	<b>Avis d'attribution</b> Procédure Adaptée Accord-cadre de Travaux	AT 2022-22
--	---	------------

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : **Ville de Bergerac.**

Correspondant : Elora FAUJANET, Assistante administrative Commande Publique, 19 rue neuve d'Argenson, 24100 Bergerac - Tél. : 05 53 74 66 66 - Télécopieur : 05 53 74 66 08

Courriel : [efaujanet@bergerac.fr](mailto:efaujanet@bergerac.fr), adresse internet : <https://www.bergerac.fr>

Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

**Objet de l'accord-cadre : Travaux d'entretien et de réfection des toitures des bâtiments communaux de la Ville de Bergerac**

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents.

L'accord-cadre est décomposé en 4 lots :

- Lot 1– Couverture tuile/ardoise : montant maximum annuel de 250 000,00 € HT
- Lot 2– Bac acier : montant annuel maximum de 250 000,00 € HT
- Lot 3– Étanchéité : montant annuel maximum de 250 000,00 € HT
- Lot 4– Désamiantage : montant annuel maximum de 250 000,00 € HT

**Type de procédure :** Procédure Adaptée

**Critères d'attribution :** *Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.*

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Les lots de l'accord-cadre sont attribués dans les conditions suivantes :

- **Lot 1 – Couverture tuile / ardoise :** les entreprises suivantes sont déclarées attributaires de l'accord-cadre pour un montant annuel maximum de 250 000,00 € HT :
  - **GUY COUVERTURE**, 13 route de Cablanc, 24100 Creysse
  - **SARL BORDE Père et Fils**, ZAE du Roc de la Peyre, 24240 Sigoulès
  - **DORDOGNE TOITURES**, ZAE Roc de la Peyre, 24240 Sigoulès
- **Lot 2 – Bac acier :** les entreprises suivantes sont déclarées attributaires de l'accord-cadre pour un montant annuel maximum de 250 000,00 € HT :
  - **GUY COUVERTURE**, 13 route de Cablanc, 24100 Creysse;
  - **EXETANCH SAS**, Local n°5 – Ecopark, 25 avenue du Périgord, 33370 Pompignac
  - **DORDOGNE TOITURES**, ZAE Roc de la Peyre, 24240 Sigoulès
- **Lot 3 – Étanchéité :** les entreprises suivantes sont déclarées attributaires de l'accord-cadre pour un montant annuel maximum de 250 000,00 € HT :
  - **EXETANCH SAS**, Local n°5 – Ecopark, 25 avenue du Périgord, 33370 Pompignac
  - **DORDOGNE TOITURES**, ZAE Roc de la Peyre, 24240 Sigoulès
  - **CEIM ÉTANCHÉITÉ**, 995 avenue Georges Guignard, 47550 Boé
- **Lot 4 – Désamiantage :** les entreprises suivantes sont déclarées attributaires de l'accord-cadre pour un montant annuel maximum de 250 000,00 € HT :
  - **DECUTIS**, 9001 route de Beynat, 19360 MALEMORT
  - **NOVAMIANTE ENVIRONNEMENT**, Route de Bordeaux, 24680 Gardonne

- **EUROVIA – Agence de Bergerac**, Rue Louis Armand, 24100 Bergerac

**Durée de l'accord-cadre :** 1 an à compter de sa date de notification.

Le marché est reconductible de manière tacite, 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

**Date d'attribution de l'accord-cadre :** Le 14 mars 2023

**Voies et délais de recours :**

*Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr) :*

- *soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.*
- *soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 26 avril 2023

Les documents communicables de l'accord-cadre sont disponibles auprès de Elora FAUJANET –  
05 53 74 65 81